

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 14 mars 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

1.4 – Thématiques Transverses

1.4.2 – Règlement du concours « Challenge ta Cité U »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 21 voix pour et 0 voix contre le règlement du concours « Challenge ta Cité U ». Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 16 mars 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Règlement du concours « Challenge Ta Cité U »

Article 1 – Objet du concours

Le CSUMPS de Le Mans Université organise un challenge sportif en collaboration avec le CROUS à destination des étudiants des cités universitaires du CROUS de Vaurouzé et de Bartholdi, de Le Mans Université et le retranscrit sur les réseaux sociaux. Ce concours est placé sous l'égide du CSUMPS de Le Mans Université.

Article 2 – Organisation

Ce concours est une initiative de Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, situé Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9, France ; représentée par son Président, Pascal LEROUX.

Article 3 – Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux étudiants des cités universitaires « Vaurouzé » et « Bartholdi » du CROUS de Le Mans Université. Une seule participation par équipe est acceptée pendant toute la durée du concours. Chaque équipe sera constituée de minimum 5 étudiants et peut compter jusqu'à 10 étudiants.

Le concours est ouvert du 20 mars 2023 au 26 mars 2023.

Les participants devront réaliser le plus de pas, par équipe, via l'application gratuite « Podomètre-Compteur de pas », puis partager le résultat tous les soirs sur Instagram, en mentionnant @Centre_de_sante_univ-lemans.

« Podomètre-compteur de pas » est une application gratuite. Ce podomètre utilise le capteur intégré à votre téléphone pour compter vos pas et ne possède pas de suivi GPS.

Article 4 – Critères de sélection et prix décernés

Pour déterminer les trois équipes gagnantes, les étudiants devront avoir réalisé le plus de pas possible sur 7 jours consécutifs, par équipe, au prorata du nombre de participants.

Des bonus leurs seront accordés à chaque palier atteint.

Tableau des bonus :

Palliés atteints par jour/personne	6000 pas (env 4km)	10000 pas (env 7 km)	15000 pas (env 10km)
BONUS offert par équipe	1000 pas offerts	2000 pas offerts	3000 pas offerts

Les lots offerts par le Centre de Santé et le CROUS pour les 3 premiers seront :

- 1^{er} Lot : Un repas d'une valeur de 20€ par personne offert par le CROUS (en fonction du nombre de participants dans l'équipe gagnante). Le chef proposera un repas dans la « salle de repas exceptionnel » comprenant une entrée, un plat et un dessert.
- 2^{ème} Lot : Des places de patinoires, 5 Places sont offertes par la patinoire City Glace. Les autres places restantes (selon le nombre de participants dans l'équipe) seront offertes par le CSUMPS, d'un montant de 11€50 par personne, soit la place (en après-midi ou en soirée) + la location des patins à la patinoire City Glace, 1 Av. Frédéric Auguste Bartholdi, 72000 Le Mans.
- 3^{ème} Lot : Des places de bowling, offertes par le CSUMPS d'un montant de 8€30 par personne, soit la partie + la location des chaussures au Bowling du Mans, 56 Bd Nicolas Cugnot, 72100 Le Mans

Les gagnants seront annoncés sur la page Instagram du Centre_de_sante au plus tard le 31 mars 2023.

Article 5 – Calendrier

Lancement du concours : le 20 mars 2023.

Date limite pour valider les pas : 22h tous les soirs sur l'application « Podomètre-compteur de pas » (propriétés et horodatage de la capture d'écran faisant foi). La capture d'écran du nombre de pas est ensuite à partager sur l'Instagram du Centre de santé en message privé avant 22h30.

Résultats en ligne : au plus tard le 31 mars 2023 sur le compte Instagram du Centre_de_sante.

Retrait des lots (bowling et patinoire) au CSUMPS du campus du Mans et repas VIP offert par le CROUS réservé puis préparé dans le mois qui suit le concours, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, et sur présentation d'une Carte d'étudiante à vérifier lors de l'inscription.

Article 6 : Droits d'exploitation

Chaque participant reconnaît et accepte que sa participation au concours (apposition de l'identification @Centre_de_santé_univ-lemans sur la photographie de groupe partagée sur les réseaux sociaux) emporte cession de l'intégralité de ses droits de reproduction et de représentation, et autorisation d'usage, et de diffusion gratuite sous toute forme que ce soit et dans le monde entier, pour un usage non commercial et dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'œuvre (droit moral), pour la durée légale de protection de la photographie, hors exercice des droits exposés à l'article 8 du présent règlement.

Les gagnants primés auront leurs photos d'équipe diffusées sur le site de Le Mans Université.

Article 7 : Exclusions

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de toute participation les photographies contenant des éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi, portant atteinte aux bonnes mœurs ou contrevenant à l'esprit démocratique et de

citoyenneté. Aucune marque et plus généralement, aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne devra y figurer.

Article 8 – Traitement de données à caractère personnel

En publiant sur leurs réseaux sociaux une photo avec la mention « @Centre_de_sante_univ-lemans », les participants autorisent expressément l'organisateur à traiter les données personnelles qui y sont attachées (nom, prénom, copie de carte d'étudiant, image publiée), et ce dans le strict cadre du "Challenge Ta Cité U" et de sa promotion.

Les données personnelles des participants fournies dans le cadre du présent concours sont collectées et enregistrées dans un fichier informatisé par Le Mans Université.

Les données collectées sont réservées à l'usage exclusif non commercial de Le Mans Université et de ses agents, et seront communiquées et diffusées sur la page Instagram du Centre de santé. Elles seront archivées pour la durée légale pour la durée de protection.

Les participants peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ils peuvent également retirer leur consentement ou s'opposer au traitement de leurs données, en contactant par écrit le responsable du concours à l'adresse suivante :

Le Mans Université
CSUMPS
Concours "Challenge Ta Cité U"
Avenue Olivier Messiaen
72085 LE MANS Cedex 9

Toute demande de retrait avant la remise des prix du concours emporte l'invalidation de la participation.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Article 9 – Annulation

L'Université se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le concours si les circonstances l'exigent, et ce, sans engager sa responsabilité. En cas d'annulation, un courriel d'information sera adressé à l'ensemble des étudiants de l'Université.

Article 10 : Litiges

L'Université tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du concours.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à la présidence de l'Université à l'adresse suivante : CSUMPS, « Challenge ta cité U », Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la juridiction compétente.

Article 11 : Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne l'invalidation immédiate de la candidature.